

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220707-005

du 07 juillet 2022

n°005

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (26) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Isabelle DUCHER, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, David SIMON

**POUVOIRS (10) : Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Yasin ERGÜL donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Laurence RABUSSIER donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Hubert PREHER donne pouvoir à Thomas BAUDIN
Jean-Claude BAUDRY donne pouvoir à Françoise BRAUD
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Jeannie MARECOT
Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Jacques MELQUIOND
Elsa FARHAT donne pouvoir à Jean-Michel MEUNIER
Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON
Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MÉRY**

EXCUSES (3) : Corine FARINEAU, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement - Décision modificative n° 1 de l'exercice 2022

Le présent projet de décision modificative n° 1 pour 2022 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Il est apporté au budget principal diverses écritures de régularisation, des virements de crédits entre chapitres ainsi que de nouvelles dépenses équilibrées par des recettes.

Les principaux mouvements sont :

- L'inscription de crédits budgétaires en recettes liés à la subvention européenne reçue concernant le programme "Villes durables" proposé par la commission européenne au bénéfice de 19 communes du Burkina Faso pour une meilleure gestion des déchets solides et les crédits correspondants aux dépenses liées : 1 185 000 €

- L'inscription de crédits pour des dépenses de prévention (qualité de vie au travail) : 3 420 € équilibrés par des recettes (aide financière du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)

Le budget annexe des parcs de stationnement ne comporte pas de modifications.

* * * * *

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20220707-005****du 07 juillet 2022****n°005****page 2/2**

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

VU la délibération n° 2 du conseil municipal du 27 janvier 2022 adoptant le budget primitif 2022,

VU la délibération n° 4 du conseil municipal du 19 mai 2022 adoptant le budget supplémentaire 2022,

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2022 du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- adopte la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :
- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.

Budget principal :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 188 420 €	1 188 420 €	0 €	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	1 188 420 €	1 188 420 €	€	€

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICLOUD